



**Réunion Travaux de rénovation du Groupe scolaire
Paul-Emile Victor – Mairie de St-Grégoire
Mardi 20 Mars 2018 - 18h15**



Présents :

Mairie (élus) : Mme VINET (adjointe Education-Enfance), Mr GREIVELDINGER (patrimoine communal), Mr BATAILLE (projet de rénovation du groupe scolaire)

Mairie (services) : Mr BOUVIER (Directeur Education), Mr DUCHON (Responsable Services techniques-bâtiments)

Enseignants : Mme FORT (Directrice maternelle), Mme CORBEL (enseignante élémentaire représentant Mme LACROIX, directrice)

Parents d'élèves : Mme KERVERDO, Mr LIMINIER (FCPE)

Cette commission réunit les représentants de la mairie, les 2 directrices ainsi que 2 représentants de parents d'élèves. Il s'agit de la 2^{ème} réunion dans cette configuration. Elle fait suite à la réunion du 13 décembre 2017 qui s'était tenue en présence du cabinet d'architecture JV Archi.

I- Projet de rénovation du groupe scolaire

Rappel du projet : il s'agit d'une rénovation complète du Groupe scolaire avec pour objectifs l'amélioration générale du confort pour les élèves et professionnels d'un point de vue thermique, acoustique, circulation. Accompagné d'une mise aux normes (handicap notamment). Les travaux vont consister en un désamiantage total, le changement de la majorité des huisseries, la réfection des sols, murs et plafonds. Toutes les différences de niveau seront effacées et remplacées par des rampes PMR (personnes à mobilité réduite).

Un diagnostic complet ainsi que la reprise des besoins exprimés par le passé lors du premier projet ont permis de définir les grands axes de cette rénovation.

Les demandes exprimées par les parents et les enseignants depuis la dernière réunion ont été prises en compte dans la mesure du possible. Cependant, il reste des petits détails techniques à valider.

La mairie s'engage à fournir un plan général du projet aux directrices et parents, présentant les grandes lignes de l'école rénovée ainsi que quelques visuels.

Présentation des principaux changements :

- **Une entrée unique commune aux 2 écoles (en lieu et place de l'ancien réfectoire) :** un grand hall distribuera l'école élémentaire, l'école maternelle via un patio et l'ALSH. Dans ce hall, seront situés les 3 bureaux de directions pour les 3 entités (maternelle, élémentaire, ALSH). Un local pour les parents d'élèves est prévu (avec entrée séparée possible). Dans ce hall, se trouveront également : la salle des maîtres commune aux 2 écoles, un bureau polyvalent pour accueil d'intervenants extérieurs, une grande salle mutualisée (permettant divers usages), un local de rangement de matériel, la salle des ATSEM + animateurs périscolaires, des WC adultes. Un autre espace de rangement est envisageable dans l'ancien point de stockage déchets (notamment pour le sport) accessible par l'extérieur.
- **La circulation en maternelle sera complètement revue :** avec une entrée du côté de la salle de Mme Fort et un sens de circulation inversée. L'accès à la cour ne se fera plus à partir des sanitaires.
- **La BCD élémentaire (bibliothèque) agrandie et localisée dans l'actuel auditorium.** L'auditorium prendrait place dans la salle de l'actuelle BCD + salle actuelle B2I (informatique).
- **Agrandissement du préau élémentaire :** avec création de 3 puits de lumière.
- **Création de WC à l'intérieur de l'école élémentaire.** L'accès aux sanitaires extérieurs sera doté d'une rampe pour les PMR.
- **Salle informatique (B2i) prendra place dans la petite maison extérieure :** Cela permettra notamment aux personnes étrangères à l'établissement (association informatique) de ne plus être en contact avec les élèves. Les enseignants souhaitent pouvoir utiliser cet espace avec une classe complète (30 élèves). La mairie se renseignera auprès du cabinet d'architecture pour proposer un espace modulable (classe divisée en 2). L'accès à la B2i sera doté d'une rampe d'accès PMR.

- **Création d'une réelle BCD pour la maternelle** : la mairie indique qu'elle serait mutualisée avec l'ALSH. Mme FORT indique que cela pourrait entraîner un problème de partage de lieu (avis Inspection académique nécessaire).

II- L'organisation des travaux et de l'année scolaire 2018/2019

Phasage : les travaux se feront durant une seule phase de 16 à 18 mois minimum à compter de juillet 2018. La livraison se ferait au plus tôt à la Toussaint 2019 ou bien en janvier 2020.

Ecole temporaire : durant le chantier, l'école dans son ensemble ne sera plus accessible. Les écoles prendront place dans des bâtiments modulaires.

La mairie présente un projet d'organisation et d'implantation des modulaires, non figé à ce jour. Tout dépendra de l'entreprise retenue lors de l'appel d'offres.

L'école élémentaire sera positionnée sur la cour « plateau » avec une entrée créée rue Paul-Emile Victor. Deux rangées de modulaires (+ étage) seront positionnées face à face.

L'école maternelle sera située sur parking du multifonction. Un module à l'étage pour la salle des maîtres.

Le multifonction servira pour l'ALSH élémentaire. L'ALSH maternelle utilisera probablement des salles de classes maternelle. La mutualisation éventuelle de ces locaux devra se faire selon des règles précises.

La mairie tentera de rendre ces modulaires les plus confortables possibles. Néanmoins, la mairie rappelle que cette période se réalisera, malgré toutes les précautions prises, dans un « mode dégradé ». L'ensemble de la communauté éducative devra s'adapter et faire des « efforts ».

Il est important de souligner que des évolutions du projet sont attendues selon les réponses des entreprises de travaux à l'appel d'offres.

Description des bâtiments modulaires :

Modules sans couloir, accès par balcons extérieurs.

A priori, pas d'eau dans les classes : cela a été signalé comme un souci => étude à venir sur ce sujet.

Connection internet à l'étude (mais probable en wifi).

Patères à l'intérieur de chaque classe.

Salle des profs avec bureau de direction cloisonné (avec PC + armoire).

Salle B2i avec 10 PC = implantée dans la salle des profs (mutualisation).

Si besoin de salle, bureaux (pour rendez-vous avec des intervenants extérieurs par exemple) pourra être envisagé au multifonction (ALSH).

Points positifs de cette organisation : meilleure gestion des successions de sous-phases de travaux, pas de co-activité entre chantier et écoles, pas de désamiantage en présence des élèves et adultes de l'école, un seul déménagement.

Points négatifs : organisation des récréations en décalé car petite cour, WC centralisés par écoles, 100 personnes par étage de module, 55m² par classe, gestion de l'acheminement au Boréal (notamment pour les maternelles), pas de préau pour les élémentaires en cas d'intempéries. Mr BOUVIER indique que les créneaux du midi au COSEC seront réservés aux élémentaires.

III- La suite : préparation du déménagement, communication

Le déménagement commencera dès la fin de l'année scolaire. Une réunion va se tenir prochainement avec les enseignants à ce sujet.

Ce sont les services techniques de la mairie qui assureront la coordination logistique du déménagement.

La mairie indique qu'elle prévoit une communication auprès des familles en 2 temps :

- Un **courrier fin avril** expliquant les changements pour la rentrée à venir (travaux, modulaires, semaine à 4 jours) ;
- Une **réunion de présentation** du projet autour de la fin mai.

Compte-rendu rédigé par la FCPE. Il n'engage que la FCPE.